



**Pekuakamiulnuatsh
Takuhikan**

X1 102 011

Procès-verbal de la réunion régulière de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan tenue à la salle 203 du Centre administratif, 1671, rue Ouiatchouan à Mashteuiatsh, le mardi 2 février 2016, de 13 h 15 à 13 h 35.

SONT PRÉSENTS : M^{me} Marjolaine Étienne, vice-chef
M. Stéphane Germain, vice-chef
M. Patrick Courtois, conseiller
M. Jonathan Germain, conseiller
M. Charles-Édouard Verreault, conseiller
M^{me} Louise Nepton, directrice générale
M. Sylvain Nepton, greffier par intérim

SONT ABSENTS : M. Gilbert Dominique, chef (représentations)
M^{me} Julie Rousseau, conseillère (vacances)

ORDRE DU JOUR :

1. Ouverture de la réunion
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Dépôt des procès verbaux
 - 3.1 Réunion régulière du 12 janvier 2016
 - 3.2 Réunion spéciale du 15 janvier 2016
4. Bureau du développement organisationnel
 - 4.1 Nominations aux Conseils consultatifs
5. Bureau de développement de l'autonomie gouvernementale
 - 5.1 Frais de gestion des travaux sylvicoles non-commerciaux - DPI
6. Levée de la réunion

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

En l'absence du Chef Dominique, M. Stéphane Germain assume la présidence. Le quorum étant atteint, la réunion est officiellement ouverte.

Les personnes présentes prennent un moment de réflexion avant de débiter la rencontre.

RÉUNION RÉGULIÈRE DE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le vice-chef, M Stéphane Germain procède à la lecture de l'ordre du jour. Il est proposé d'adopter l'ordre du jour tel que lu.

Proposé par M. Patrick Courtois
Appuyé de M. Jonathan Germain
Adopté à l'unanimité

3. LECTURE, CORRECTIFS ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Il est proposé d'être exempté de la lecture des procès-verbaux de la réunion régulière du 12 janvier 2016 et de la réunion spéciale du 15 janvier 2016.

Proposé par M. Charles-Édouard Verreault
Appuyé de M. Patrick Courtois
Adopté à l'unanimité

3.1 RÉUNION RÉGULIÈRE DU 12 JANVIER 2016

Il est proposé que le procès-verbal de la réunion régulière du 12 janvier 2016, soit adopté sans modification.

Proposé par M. Charles-Édouard Verreault
Appuyé de M. Patrick Courtois
Adopté à l'unanimité

3.2 RÉUNION SPÉCIALE DU 15 JANVIER 2016

Il est proposé que le procès-verbal de la réunion spéciale du 15 janvier 2016, soit adopté sans modification.

Proposé par M^{me} Marjolaine Étienne
Appuyé de M. Patrick Courtois
Adopté à l'unanimité

RÉUNION RÉGULIÈRE DE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

4. BUREAU DU DÉVELOPPEMENT ORGANISATIONNEL

4.1 NOMINATIONS AUX CONSEILS CONSULTATIFS

M. Stéphane Germain fait une introduction du dossier et soumet la proposition suivante :

RÉSOLUTION N° 6279

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, dans sa démarche vers l'autonomie, entend assurer une saine gouvernance et une gestion efficace et transparente des affaires et des biens de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh;

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan a comme orientations et priorités de favoriser la participation citoyenne aux processus de décision;

CONSIDÉRANT QUE trois (3) sièges au sein des conseils consultatifs sont vacants, dont un (1) au Conseil consultatif des aînés et deux (2) au Conseil consultatif des femmes;

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan a procédé à un appel de candidatures par un avis public le 10 décembre 2015;

CONSIDÉRANT QUE les personnes qui ont posé leur candidature sont qualifiées selon les critères d'admissibilité actuellement en vigueur pour chacun des conseils consultatifs;

CONSIDÉRANT QUE le nombre de sièges vacants est égal ou supérieur au nombre de candidats par siège à pourvoir;

CONSIDÉRANT QUE la période du mandat à confier pour les deux (2) candidats concernés n'est pas encore déterminée.

IL EST RÉSOLU DE nommer M^{me} Huguette Boivin pour siéger au Conseil consultatif des aînés, et M^{me} Carina Dominique pour siéger au Conseil consultatif des femmes;

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE la durée du mandat pour ces deux nominations est non-déterminée pour le moment.

RÉUNION RÉGULIÈRE DE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

Proposée par M. Jonathan Germain
Appuyée de M. Charles-Édouard Verreault
Adoptée à l'unanimité

5. BUREAU DU DÉVELOPPEMENT DE L'AUTONOMIE GOUVERNEMENTALE

5.1 FRAIS DE GESTION DES TRAVAUX SYLVICOLES NON-COMMERCIAUX - DPI

M^{me} Marjolaine Étienne fait une introduction du dossier et soumet la proposition suivante :

RÉSOLUTION N° 6280

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, dans sa démarche vers l'autonomie, entend assurer une saine gouvernance et une gestion efficace et transparente des affaires et des biens de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh;

CONSIDÉRANT la présentation de la stratégie globale de mise en œuvre des opportunités de développement, annoncé en avril 2014 par Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, et dans lequel il est mentionné que la charge financière de 3 % imposée en certaines circonstances aux entrepreneurs dans leur lien d'affaires avec Développement Piekwakami Ilnuatsh (DPI) sera enlevée en retour d'un engagement de retombées locales;

CONSIDÉRANT QUE la stratégie et le communiqué annonçait la décision de ne pas facturer les frais de gestion pour les travaux sylvicoles non commerciaux compte tenu de la baisse dans le volume des travaux, ce qui limite la marge de manœuvre financière des entreprises et leur capacité d'assumer ces frais;

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan s'engage à donner un essor à son économie, notamment en enlevant de façon provisoire les frais de gestion aux entrepreneurs, afin qu'ils puissent générer des revenus et des emplois durables en lien avec la forêt;

CONSIDÉRANT QU'en l'absence des frais de gestion qui ne sont pas facturés aux entreprises, cela a un impact négatif dans les états financiers de DPI.

RÉUNION RÉGULIÈRE DE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

IL EST RÉSOLU D'assumer les frais de gestion de DPI pouvant aller jusqu'à 35 000 \$ annuellement, et ce, pour la présente année financière 2015-2016;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU DE prendre le montant dans les fonds autonomes - volet économique, dont le solde en date du 31 décembre 2015 était de 535 717,94 \$.

Proposée par M^{me} Marjolaine Étienne
Appuyée de M. Patrick Courtois
Adoptée à l'unanimité

6. LEVÉE DE LA RÉUNION

Levée de la réunion à 13 h 35, proposée par M. Jonathan Germain, appuyée de M. Charles-Édouard Verreault, et adoptée à l'unanimité.

Le greffier par intérim,



Sylvain Nepton